Informations de base

2004/2037(INS) INS - Procédure institutionnelle	Procédure terminée
Décision portant approbation de la Commission dans sa nouvelle composition **Subject** 8.40.03 Commission européenne	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/05/2004	Décision du Parlement	T5-0384/2004	Résumé
05/05/2004	Fin de la procédure au Parlement		
07/04/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2004/2037(INS)
Type de procédure	INS - Procédure institutionnelle
Sous-type de procédure	Affaires institutionnelles
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 215 Traité CE (après Amsterdam) EC 214-p2-a3
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0227/2004	05/05/2004	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0384/2004 JO C 085 07.04.2005, p. 0029-0050 E	05/05/2004	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Décision portant approbation de la Commission dans sa nouvelle composition

2004/2037(INS) - 05/05/2004 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Avec la présente résolution, le Parlement entend approuver la nouvelle Commission européenne à la suite de l'élargissement de l'Union. Celle-ci sera composée de 10 nouveaux membres désignés par les 10 nouveaux États, à savoir : Péter Balázs, Joe Borg, Ján Figel', Dalia Grybauskaite, Danuta Hübner, Siim Kallas, Sandra Kalniete, Markos Kyprianou, Janez Potočnik et Pavel Telička.

Les auditions de ces candidats ont été conduites par le Parlement européen du 13 au 15 avril 2004.

Parallèlement, et étant donné que Michel Barnier, Commissaire, a démissionné de son poste le 31 mars 2004 et que la France a proposé la nomination de M. Jacques Barrot pour le remplacer, tandis que M. Solbes, démissionnaire également, a été remplacé par M. Joaquín Almunia pour l'Espagne (ces deux personnes ayant également été auditionnées les 26 et 27 avril 2004), ces personnes feront également partie de la nouvelle Commission européenne.

Sachant que l'ensemble de ces auditions a été probant du point de vue du Parlement et que cette nouvelle Commission a été présentée par son Président M. Prodi le 5 mai 2004, la Plénière approuve la composition de la nouvelle Commission pour le mandat qui reste à courir jusqu'au 31 octobre 2004